

**LIGUE FRANCOPHONE DE FOOTBALL EN SALLE**

**JURY D'HONNEUR**

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 15 MAI 2019**

**1. Constitution du bureau**

Paquet Michel (président), Sabbadini Graziano (secrétaire), Florence Jules (membre)

**2. Action de Mme Descamps Myriam contre Mr. Peterkenne Philippe pour son attitude au CA du 21 février 2018**

Après avoir vérifié que l'action était recevable, le président procède à la lecture du courrier de Mme Descamps (licence : 768091) daté du 28 février et envoyé au CA par recommandé en date du 02/02/2019 avec pour objet l'introduction d'une action à charge de Mr. Philippe Peterkenne (licence :755477).

Après avoir entendu les explications fournies par Mme Descamps ;

Après avoir entendu Mr Peterkenne en ses moyens de défense ;

Vu que Mr. Peterkenne reconnaît avoir été sec, froid et inconvenant ;

Vu les excuses tardives fournies à l'égard de Mme Descamps après le CA du 21/03/2019 ayant acté le dépôt de l'action de Mme Descamps ;

Le jury d'honneur décide de retenir le barème de sanction K. : attitude ou propos déplacés envers la fédération ou le membre d'une instance : sanction de 6 à 26 semaines.

Après délibération, il est décidé d'infliger à Mr. Philippe Peterkenne (licence : 755477) une suspension de 13 semaines de toutes fonctions officielles du lundi 02 septembre 2019 au 01 décembre 2019 inclus.

Frais de dossier : 12.50 € - Amende : 32.50 € - Total des frais à charge de Mr. Peterkenne : 45.00 €.

Prononcé à JAMBES, le 15 mai 2019 à 20h30 en séance.

Le président

Le secrétaire

Paquet Michel

Sabbadini Graziano